

SIMEONI Marc
ATER Université de Corse

Adresse :
Résidence "U Castagnu" hall D
Quartier Saint-Antoine
20200 Bastia

Téléphone 04 95 31 78 72 (HB)
04 95 31 91 35 (HR)
04 95 31 94 43 (Fax)

Le rôle du savoir-faire dans la firme artisanale

Le rôle du savoir-faire dans la firme artisanale

Résumé

Dans le contexte de la renaissance des petites entités productives, il devient légitime de s'interroger sur le renouveau des entreprises artisanales. Leurs propriétés semblent pouvoir être définies au moyen du concept de savoir-faire, qui intègre au-delà de la compétence technique de nombreux éléments sociaux et culturels.

Abstract

According to the context of small scale production reemergence, one may legitimately wonder about handicraft firms' renewal. One way to define their characteristics is by using the know-how concept : in addition to technical skills, it seems to integrate further social and cultural components.

1. Introduction

Dans le contexte de renouveau de la petite entreprise dont atteste le regain d'intérêt des chercheurs en gestion¹, il demeure une catégorie de firmes relativement délaissée au regard de son importance dans l'économie française. Dans l'ensemble des entreprises françaises, celles procédant du domaine artisanal représentent ainsi plus du tiers, soit à peu près 850 000 entités : il devient ainsi légitime de s'interroger sur la part prise par celles-ci dans le vaste mouvement de réémergence dont bénéficient les petites entités productives et de s'interroger au-delà sur les caractéristiques stratégiques des firmes artisanales, dans la perspective d'en améliorer la gestion. Le préalable nécessaire d'une telle démarche réside selon toute vraisemblance dans l'élaboration d'une définition consensuelle de l'objet d'étude. On examinera à cette fin deux méthodes successives (section 1) dont on précisera les limites respectives : la première de nature juridique (1.1.) et la seconde d'origine typologique et stratégique (1.2.). Au terme de cette première analyse, il conviendra de mettre en exergue la logique économique présidant à l'activité artisanale (section 2), en constatant le rôle primordial de la qualité (2.1.) conditionnée par la maîtrise d'un savoir-faire, notion pouvant être interprétée de manière restrictive (2.2.) ou extensive (2.3.). On précisera ensuite le contenu de ce concept (section 3), aboutissement et garde-fou d'une mécanique sociale (3.1.), intégrant de multiples dimensions (3.2.). Cette description permettra de déboucher sur l'étude de l'influence du savoir-faire sur le système entreprise (section 4), tant en termes de structuration et de prérogatives fonctionnelles (4.1.) que de construction de l'identité collective (4.2.). Il sera enfin possible de conclure sur la contribution stratégique d'une telle approche (section 5).

1.1. Définition institutionnelle de l'entreprise artisanale

Au vu de l'imposant dispositif institutionnel dont dispose le secteur des métiers, il semble naturel de rechercher d'emblée des éléments de définition dans le domaine juridique. Les conditions d'immatriculation au Répertoire des Métiers sont ainsi au nombre de trois (Ripert et Roblot, 1985) :

a) Indépendance : le secteur des métiers ne prend en compte que des entreprises exerçant des activités économiques indépendantes, c'est-à-dire non-subordonnées. Leur clientèle est composée de particuliers et elles ne subissent pas la domination économique d'une entreprise qui leur confie du travail.

b) Nature de l'activité : selon les termes de la Loi, appartiennent au secteur des métiers, les entreprises qui ont une activité de "production, de transformation, de réparation ou de prestations de service". On distingue ainsi quatre grandes catégories de "métiers" : bâtiment, services, alimentation de détail, production ; le législateur a par ailleurs établi une liste d'activités ne procédant explicitement pas de l'artisanat (hôtellerie, restauration, transport, commerce). La jurisprudence fournit pour sa part une définition faisant implicitement référence au concept de valeur ajoutée : la composition de celle-ci constitue un critère déterminant.

c) Personnel employé : la fixation d'un seuil permet seule de garantir le principe jurisprudentiel de "non-spéculation en grand sur le travail des salariés" ; ce plafond est fixé à dix par le décret du 10 juin 1983, auquel peuvent s'ajouter, en deçà de trois par catégorie, les associés

¹ On pourra à cet égard consulter : Julien et Marchesnay (1988) ; GREPME (1994) ; Loveman et Sengenberger (1991) ; Schwalbach (1994)

dirigeant au cycle productif, la prise en compte d'une certaine tradition. C'est la conjonction de ceux-ci qui détermine l'appartenance d'une entreprise au domaine artisanal. Comme le traduit le schéma n°1, la distinction entre firmes artisanales et T.P.E. ne procède pas de propriétés strictement dimensionnelles, mais plutôt de caractéristiques organisationnelles.

1.2. Approche typologique de la firme artisanale

Afin de cerner cette logique spécifique, on songe à recourir à une approche typologique du phénomène artisanal. Le traitement réservé par la littérature aux entreprises du secteur des métiers demeure généralement allusif ; le tableau n°1 reprend les conditions d'emploi de la qualification "artisanale" dans certaines typologies qualitatives ou quantitatives.

Objectifs des typologies citées	Caractéristiques	Auteurs
Quantitatif	Entreprise de plus de 10 salariés dont le mode de gestion s'apparente à celui des T.P.E.	Julien et Marchesnay (1988)
Quantitatif	Entreprise employant de 0 à 4 salariés et des actifs inférieurs à 375 000 \$	Desjardins (1977)
Qualitatif : objectifs stratégiques	Satisfaction intrinsèque Stratégie de survie Autonomie	Stanworth-Curran (1977) Filey-Aldag (1978) Cooper-Dunkelberg (1982)
Qualitatif : marchés concernés	Polyvalence des tâches assumées par la direction	Candau (1981)

Tableau n°1 : Représentation de la firme artisanale dans les typologies d'entreprises traditionnelles, citées par le GREPME (1994)

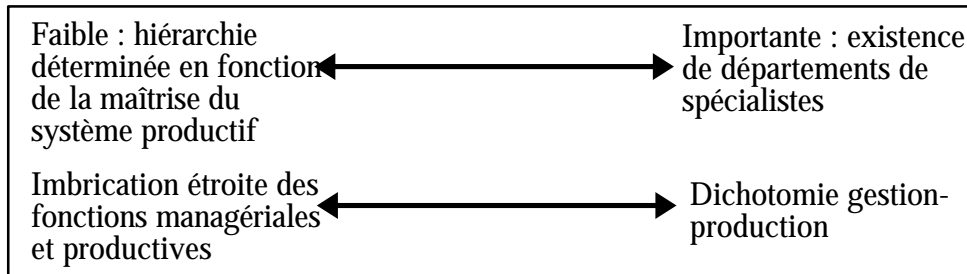
Si la diversité d'emploi du terme reflète la multiplicité des définitions internationales, elle rassemble cependant un certain nombre de caractéristiques, que l'on retrouve notamment dans l'approche par continua développée par le GREPME (1994). Celle-ci porte à l'origine sur six éléments (de a à f).

- a) Dimension brute
- b) Secteur
- c) Marchés
- d) Contrôle et organisation
- e) Stratégie
- f) Technologie

Une septième dimension (g), détaillée ci-dessous, est néanmoins susceptible d'être ajoutée afin de distinguer l'entreprise artisanale au sein de l'ensemble des firmes de petite taille. La segmentation du domaine de l'hypofirme proposée par Candau (1981) apparaît à ce titre intéressante, dans la mesure où elle érige la firme artisanale en catégorie spécifique en fonction de critères portant sur la division du travail. En stipulant l'existence d'un "archétype artisanal", caractérisé par la polyvalence des tâches assumées par la direction, tâches d'ordre tant productif qu'administratif, l'auteur instaure le critère de la participation du dirigeant au cycle productif en principal axe de différenciation de la firme artisanale ; on remarquera par ailleurs que ce même critère constituait un des éléments d'identification juridique de l'objet d'étude, tombé en désuétude à la suite de la publication de la Loi du 5 juillet 1996. Sur un plan managérial, l'argument possède une traduction en terme de qualification : la compétence

fondamentale du chef d'entreprise artisanale se situerait avant tout dans le domaine technique et productif. Ceci souligne le caractère décisif de l'intervention du dirigeant, si ce n'est dans les tâches directement productives, tout au moins en tant que gestionnaire averti de la qualité.

g) Division du travail



Les typologies traditionnelles ne fournissent ainsi pas de définition explicite de la firme artisanale : ils enrichissent toutefois l'analyse d'éléments épars mais précieux. Le découpage typologique final, s'il ne permet pas non plus d'établir une définition claire de la firme artisanale, contribue néanmoins à en dessiner la spécificité ; celle-ci ne provient pas uniquement de facteurs dimensionnels ou sectoriels : ces derniers pourraient, au contraire, résulter de la structure de l'activité, comprise dans sa dimension opérationnelle mais également historique et traditionnelle. Les insuffisances des typologies et modèles adressés à la petite entreprise suscitent le recours à un concept connu quoique peu utilisé de manière analytique : le savoir-faire.

2. Le savoir-faire comme critère de définition

La qualité de la production artisanale, qui participe de la représentation psychosociologique, se fonde sur l'existence d'un savoir-faire la conditionnant. Cette manifestation indirecte du concept constituera le point de départ d'une tentative de définition.

2.1. De la qualité au savoir-faire

Osborne, cité par Pitcher (1996), propose dans le British Journal of Aesthetics une vision de l'artisanat chargée d'esthétisme et de nostalgie : "L'artisanat suppose une authentique fierté dans le processus de production, qui pousse l'artisan à travailler du mieux qu'il peut, quelle que soit la récompense économique. Selon les anthropologues, cet instinct, base du véritable artisanat, existe depuis les tous premiers stades de l'activité humaine ... C'est cet instinct, ce culte de l'excellence qui, à travers l'histoire et la préhistoire, a perpétué les traditions de l'artisanat, riches réservoirs de savoir-faires."

En dépit de son caractère romantique, cette approche n'en constitue pas moins un révélateur pertinent de la logique essentielle de l'activité concernée. Peut-on, sur la base d'une description somme toute plus réaliste que celle procédant d'une simple comptabilité fondée sur la taille des structures économiques, déduire un certain nombre de principes caractéristiques du fonctionnement stratégique de telles entités ?

Il s'agit de poser la question de la signification de l'activité artisanale en des termes plus fondamentaux : l'analyse psychosociologique du rôle de l'artisan permet de cerner plus avant la représentation collective de cet acteur économique. Letowski (1987) détaille les réactions de l'opinion publique à cet égard. Perçus comme des travailleurs manuels, indépendants et

qualifiés, les artisans acquièrent leurs compétences au moyen des processus d'apprentissage traditionnels. Leur travail, manuel et créatif, est sérieux, minutieux et contraignant ; il s'inscrit dans une grande disponibilité vis-à-vis du client ce qui introduit une dimension relationnelle forte, au contraire du domaine industriel. Le produit est cependant perçu comme cher, en vertu de la personnalisation dont il fait l'objet, bien que le service après vente soit souvent jugé défaillant. L'entreprise enfin se limite en général à un individu, ou alors à un patron et à un ou deux employés, entretenant des rapports valorisants. Plus globalement, le rôle de l'artisanat dans la société est conçu comme très positif, possédant notamment une dimension culturelle importante : acteur éminent de la qualité de la vie, il semble menacé par les modes industriels.

Aurolat, Lavigne et Mayere (1985) confirment le caractère primordial de la qualité dans la perspective de la firme artisanale : "l'artisanat fait donc appel à un autre³ argument pour conserver son marché : la qualité de sa production liée à son savoir-faire, à sa qualification. La qualification artisanale est la réponse des artisans face à la production banalisée réalisée par des salariés déqualifiés dans le secteur industriel". L'appréhension des problématiques qualitatives n'apparaît pas univoque ; elle est plus largement tributaire de la perspective choisie et des conditions socio-économiques. Dans le cadre industriel, la qualité est assujettie au respect constant de standards, ce qui se manifeste notamment par le développement des systèmes normatifs. Face aux pressions concurrentielles grandissantes, Azzone et Cainarca (1993) distinguent d'ailleurs deux aspects qualitatifs -la qualité interne, liée au processus productif et agissant sur l'efficacité et la qualité externe, liée à l'évaluation des produits de la firme en terme de spécifications techniques et de satisfaction des exigences de la clientèle. Or, pour des raisons de coût essentiellement, seul le second aspect demeure accessible aux petites unités productives.

Si la logique qualitative prévaut toujours dans le cadre artisanal, à l'identique des autres firmes de petite dimension, celle-ci adopte donc d'autres formes : "l'artisanat revendique une qualité issue des savoir-faire propres aux métiers" (Auvolat, Lavigne et Mayere, 1985).

Les artisans demeurent ainsi la plupart du temps absents des procédures de normalisation, leurs produits possédant un certain nombre d'attributs originaux, dans leur dimension conceptuelle, esthétique et/ou technique. La diversité du secteur interdit au demeurant toute approche codifiée globalisante, peu adaptée aux travaux requérant une pratique traditionnelle et difficile à mettre en oeuvre en raison de la multiplicité des interlocuteurs. À ce titre, la législation s'avère le plus souvent contraignante et pénalisante. Afin d'échapper à ces cadres prédéfinis et peu satisfaisants, le secteur des métiers introduit la notion de qualification artisanale, n'ayant plus vocation à calibrer les produits mais à privilégier les compétences individuelles (Auvolat, Lavigne et Mayere, 1985) : "le secteur des métiers met en avant le savoir-faire, la maîtrise des processus de production qui permettent aux artisans de s'adapter à toutes les situations et à toutes les formes de la demande".

Cette approche suggère une première définition générale du savoir-faire, qui peut être empruntée à l'introduction de l'ouvrage de Ballay (1997) : "Le savoir-faire -*l'art de bien faire ce que l'on a à faire*- c'est, non pas seulement l'habileté à fabriquer ou à réparer, mais aussi l'art de mobiliser les savoirs appropriés dans toute activité".

2.2. Conception restrictive du savoir-faire

Le savoir-faire conditionne donc la spécificité qualitative de la production artisanale. Ce concept, bien que n'étant pas clairement défini par la littérature proprement managériale,

³ Les auteurs abordaient auparavant les stratégies de prix.

embrasse, semble-t-il, une réalité dépassant la simple compétence technique. On pourra toutefois retenir deux définitions restrictives afin d'initier la réflexion.

2.2.1. L'analyse juridique de la notion de savoir-faire s'effectue à l'aune des échanges économiques dont celui-ci fait l'objet. Dans le cadre des contrats de franchise, la jurisprudence stipule⁴ ainsi que le savoir-faire est un "procédé offrant un intérêt pratique ou commercial mis en oeuvre par un industriel et caché par lui à ses concurrents", procédé présentant par ailleurs "un caractère inédit". Ainsi, dans le cadre du transfert de savoir-faire⁵, la Loi considère que celui-ci "est un terme vaste qui comprend :

- la description du produit à fabriquer
- la formule du procédé de fabrication
- le plan et la construction de l'installation

et qui permet à celui qui le reçoit de faire un produit ou d'offrir un service qu'il n'aurait pu, sans cette aide, obtenir avec la même qualité nécessaire à sa réussite commerciale".

Calvo et Couret (1995) souhaitent compléter la description des dispositifs juridiques de protection des productions de l'entreprise, que celles-ci soient de nature corporelle ou incorporelle. L'actif incorporel, défini dans cette perspective comme un tour de main ou un processus nécessaire à la fabrication, possède une valeur vénale importante au sens des auteurs dans la mesure où il permet notamment la résolution rapide des problèmes productifs délicats et favorise à ce titre le développement d'un avantage concurrentiel .

Sur le plan européen, la CEE a fourni, au travers notamment de deux jurisprudences et d'un règlement⁶, une définition du savoir-faire qui considère quatre éléments constitutifs, dans le cadre d'une opération de transmission par licence :

1. Un ensemble d'informations techniques qui porte explicitement sur la fabrication du produit, sur le procédé de fabrication ou sur le produit lui-même. Le "know-how" se différencie du brevet dans la mesure où il intègre des éléments commerciaux ou marketing (expérience de positionnement ou de distribution ; connaissance des circuits de distribution) : il recouvre en effet des informations hétérogènes brevetées ou non, mais de nature en tout cas secrète.

2. Des informations secrètes : cette condition concerne davantage l'assemblage, l'articulation précise des informations que leur disponibilité individuelle, de sorte que la licence soit constitutive d'un avantage effectif pour les parties.

3. Le caractère substantiel de l'information : celui-ci est analysé en terme d'utilité tant pour le cessionnaire que pour le licencié.

4. Une Description écrite du savoir-faire : Ce dernier aspect contribue au caractère rigide de la définition juridique du savoir-faire, qui doit impérativement porter sur des éléments formalisés et explicites.

2.2.2. Dans une optique plus proprement stratégique, Bréchet (1990) a recours à une méthode de description technico-commerciale du savoir-faire industriel : "un savoir-faire industriel se

⁴ VARII AUCTORES, Droit des affaires, Mémento Francis Lefévre, Édition 1996, Jurisprudence n°1948

⁵ Ibid., jurisprudence n° 7050

⁶ a) Article 1.7 du règlement CEE du 30 novembre 1988 relatif à certaines catégories de licence de savoir-faire

b) Décisions de la commission des communautés européennes :

- affaire Boussois-Interpane du 15 décembre 1986 (JOCE 19 février 1987)

- affaire Rich products-Jus Roi du 22 décembre 1987 (JOCE 15 mars 1988)

définit comme une compétence technique ou de production qui fait ou pourrait faire l'objet d'un marché". Cette vision s'adosse à trois facteurs structurants :

- a) le rôle prépondérant du facteur technologique associé à la dimension organisationnelle
- b) l'intégration de la demande dans l'identification des savoir-faire
- c) le savoir-faire recouvre des aspects principalement physiques et possède en tout cas une résonance matérielle.

Cette définition s'inscrit dans une perspective analytique d'identification des savoir-faire au sein d'une activité industrielle : dans le cas de la firme artisanale, une telle notion se doit de servir une démarche descriptive, dans la mesure où les bases de compétitivité de l'entreprise se fondent généralement sur un savoir-faire unique, dont l'exploitation constitue bien souvent la ressource essentielle de la firme. Il s'agira donc moins de définir que de problématiser.

Le savoir-faire, ainsi compris comme un ensemble endogène de facteurs de nature productive, mais également administrative et commerciale, agit comme une donnée structurante de l'organisation artisanale, comme un élément directeur de l'identité de l'entreprise.

2.3. Interprétation extensive de la notion

En fournissant une analyse sociologique du phénomène artisanal, Letowski (1987) identifie au sein de ce dernier un certain nombre de fonctions :

(1) La fonction technique résultant dans une production réalisée par un homme ou une entreprise, en s'appuyant sur un savoir-faire, consiste dans la réalisation matérielle d'un bien ou d'une prestation, en relation avec son mode d'utilisation. Elle conditionne l'organisation du travail, déterminée par les contraintes internes et externes. Ces dernières, issues du marché, stimulent la créativité de l'entité artisanale, qui participe donc à la fonction productive, en raison d'un certain nombre de facteurs économiques.

(2) La fonction sociale assurée par le produit, est tributaire de l'organisation qui a généralement présidé à sa fabrication, sur la base d'un système de références collectif.

(3) La fonction socioculturelle semble plus ambiguë à confronter au phénomène artisanal, en l'absence de la preuve empirique de signification du groupe.

(4) La fonction économique remplie par les entreprises du secteur des métiers semble pouvoir être mesurée à l'aune de quelques chiffres représentatifs de l'année 1995 (Rossi, 1997) : 827 525 entreprises, 2 213 millions d'actifs (chefs d'entreprise, salariés et apprentis compris). Du fait de la dispersion du phénomène, qui recouvre un volume monétaire important mais réparti sur un grand nombre d'entités de petite taille, le rôle de l'artisanat au sein de cette fonction demeure le plus souvent minoré.

Au terme de cette typologie, l'auteur précise que la position des acteurs, au sein ou en dehors de la firme, influence considérablement la lecture des diverses fonctions et par là, la conception du rôle rempli par l'entreprise. Ces appréhensions parcellaires du fonctionnement et du positionnement économique de la firme artisanale, si elles accordent collectivement un rôle prépondérant à la compétence technique, la dépassent en tout cas pour s'articuler autour de mécanismes plus subtils, au caractère moins explicite. Ainsi, le développement d'une démarche qualitative (Azzone, Cainarca, 1993) requiert-il, outre la maîtrise d'une compétence technique, des compétences exploratoires et relationnelles.

En s'interrogeant plus avant sur la fonction sociale de l'artisanat, Letowski (1987) considère que "c'est la rencontre à travers le produit, des systèmes de références de l'artisan et du client, et la perception des acteurs politiques, économiques et sociaux de l'identité artisanale, qui qualifient le travail de l'artisan et la fonction de l'artisanat". Si le produit apparaît comme la traduction matérielle du savoir-faire de l'artisan, il véhicule ainsi une valeur sociale qui dépasse sa dimension physique, pour élargir l'interprétation de son rôle, à la représentation sociale qu'il véhicule, aux moyens humains et économiques de sa réalisation, à la tradition ou la novation à laquelle il se réfère. Le savoir-faire peut ainsi être perçu comme un concept échappant aux règles statiques de la définition encyclopédique, dans la mesure où, au-delà d'un simple contenu technique, il se présente comme le vecteur paradigmatique d'une réalité spécifique, celle des entreprises du secteur des métiers.

Au travers du prisme de la problématique de la qualité, une première ébauche de la notion globale de savoir-faire peut être esquissée. En effet, la qualité, aujourd'hui érigée en paramètre compétitif central, constitue, au sens de Koestenbaum (1989), un enjeu organisationnel fondamental : "Ce que l'entreprise d'aujourd'hui a besoin d'acheter, ce n'est plus la force de travail, ce sont les coeurs, les esprits et les volontés de ses employés. Pas de compétitivité sans qualité et pas de qualité sans personnel loyal et dévoué". La firme artisanale, dans la mesure où elle possède un fort potentiel d'identification culturelle, semble à ce titre particulièrement favorisée, car "finalement, la qualité se ramène à une question de motivation des gens". Cette affirmation suggère une approche sociale des inférences du savoir-faire.

3. Contenu de la notion de savoir-faire

Les tentatives précédentes de définition tracent la voie d'une approche plus fructueuses du point de vue conceptuel : plus que de codifier rigoureusement cette notion, on souhaite la problématiser.

3.1. Une signification sociale

On peut constater, à l'instar de Bernoux (1995) que la socialisation, étape première de la construction de l'identité, s'effectue par le partage du "savoir intuitif" du groupe. Ce savoir constitue une donnée structurante de l'activité, sans cependant recouvrir un contenu figé dans la mesure où "il implique la prise en charge du passé, du présent et du projet du groupe... Ce lien subtil peut être regardé comme constitutif de ce que nous appellerons la culture".

L'auteur précise ainsi que cette somme dynamique de connaissances, véhiculant une symbolique spécifique partagée par les membres du groupe, joue un rôle prépondérant dans la construction du modèle culturel de la firme, en transcendant les savoirs techniques se manifestant dans l'exercice du métier par les normes relationnelles. La culture, notion dont la définition semble rien moins que consensuelle, s'adresse ainsi à la dimension de permanence de la firme : elle rassemble l'ensemble des comportements informels propres à l'organisation. Bernoux distingue dans son ouvrage deux déterminants de la culture d'organisation : la culture nationale et la culture de métier et des catégories professionnelles. L'auteur détaille les constituants de la seconde catégorie :

- (1) la culture antérieure ;
- (2) le travail proprement dit rassemblant tâches quotidiennes et valeurs symboliques ;
- (3) le découpage socioprofessionnel ;
- (4) l'organisation technique de la production ;
- (5) le système de relations de travail ;
- (6) la situation stratégique dans les relations de pouvoirs.

Dans cette optique, il convient de s'interroger sur la contribution de la notion de culture d'entreprise à la compréhension des mécanismes stratégiques concernés. Delavallée (1995) définit le concept de culture d'entreprise en se fondant sur trois caractéristiques :

- (1) l'autonomie de la culture d'entreprise, qui implique que le concept regroupe les éléments communs aux membres de l'organisation et qu'il n'est pas entièrement tributaire du contexte national, social et économique.
- (2) Elle prend la forme d'un système d'idées, "ensemble de représentations collectives et/ou (...) ensemble de productions symboliques".
- (3) Un concept évolutif, rendant compte de "l'apprentissage collectif en réponse aux problèmes rencontrés par l'entreprise".

La culture d'entreprise se présente donc comme un des sous-systèmes de la firme, qui interagit avec les autres sous-systèmes -les structures, les objectifs organisationnels et enfin, les techniques de production et de gestion. Elle remplit une triple fonction : réduction de la complexité environnementale ; mode de coordination et de contrôle des actions ; facteur de stabilité.

Sainsaulieu (1991) constate que "les rapports de production sont profondément traversés par des mouvements culturels" : le savoir-faire, notion dynamique car sujette à un processus de maturation, est véhiculé par les groupes formels ou informels au travers des réseaux du savoir. Cette remarque souligne les liens étroits unissant dimensions organisationnelle et culturelle : le modèle organisationnel artisanal semble susceptible d'engendrer une culture particulière, autonome par nature d'après Delavallée (1995), en interaction avec le savoir-faire.

La question de la nature du savoir-faire artisanal se pose en outre en fonction de son mode de transmission : dans un ouvrage portant sur les migrations du savoir, Badaracco (1991) identifie le "savoir migratoire" comme un des facteurs de la mondialisation de l'économie, dans la mesure où cette catégorie de connaissances permet la mise au point de produits dits "hybrides"⁷. Plusieurs conditions doivent ainsi être réunies pour permettre un tel phénomène migratoire, portant notamment sur le caractère articulé et présenté des connaissances.

À l'opposé du savoir migratoire, Badaracco souligne l'existence d'une autre catégorie de connaissances, dont le mode de diffusion, généralement très lent, dépend de la structure de la firme qui le met en oeuvre : le savoir "imbriqué" ou "encastré" réside dans les relations spécialisées entre individus et possède à ce titre une valeur stratégique cruciale. Il apparaît comme consubstantiel d'une approche culturelle de l'ensemble entreprise et rejette l'approche individualiste de celle-ci pour lui substituer une vision organisationnelle "poreuse". Ce sont six vecteurs de cette catégorie de savoir qui sont identifiés dans l'ouvrage. Outre les organisations extérieures, les affiliations de groupes et les unités géographiques, on remarquera particulièrement :

- (1) La connaissance du métier : la personnification du savoir individuel d'une firme se réalise parfois à l'état individuel, rendant la migration particulièrement lente et difficile. Cela semble être le cas d'un grand nombre d'entreprises artisanales et fournit, par ailleurs, une explication à l'organisation traditionnelle du secteur.

⁷ Par exemple : produits de technologie locale à commercialisation étrangère ; production locale au moyen d'une technologie externe ; etc., etc., ...

(2) Les équipes : à l'opposé, les groupes détiennent parfois le savoir tacite reposant sur des relations, une réalisation coordonnée ou la manipulation d'un nombre étendu d'outils, c'est-à-dire s'appuyant soit sur des savoirs individuels partiels et complémentaires soit sur un agencement efficace des tâches.

(3) Les firmes : elles devraient posséder au sens de l'auteur une capacité de mémorisation et d'apprentissage très supérieure aux deux premiers vecteurs.

Dans une optique d'ordre économique, S.G. Winter⁸ développe une vision taxonomique du patrimoine technologique d'une entreprise, qui semble pouvoir être étendue à toutes les catégories de savoir. La présentation sous forme de continua intègre six dimensions, dont les trois premières déterminent le caractère tacite du savoir, c'est-à-dire qu'elles portent sur des facteurs de la performance qui demeurent ignorés des acteurs.

- | | |
|---|--|
| (1) de tacite à articulable | (4) d'inobservable dans la pratique à observable |
| (2) d'impossible à enseigner
à pouvant être enseigné | (5) de complexe à simple |
| (3) de non articulé à articulé | (6) d'élément d'un système à indépendant. |

Il devient ainsi possible de catégoriser le savoir dont est le réceptacle la firme artisanale et d'en souligner les enjeux : techniques, mais aussi relationnels, organisationnels et finalement culturels.

Reix (1995) considère que la distinction entre les deux catégories de savoirs constitue le préalable indispensable à l'étude des phénomènes d'apprentissage d'une part, et des choix stratégiques d'autre part. La connaissance tacite peut prendre deux formes principales :

(1) la connaissance de contexte, qui traduit l'existence d'un référentiel commun -système tout à la fois de croyances, d'évaluation et de perception- caractérisant l'édifice social ;

(2) la connaissance pratique, acquise dans et par une pratique, et qui constitue l'essentiel du *modus operandi*, c'est-à-dire du savoir-faire : organisationnellement, elle se manifeste dans un processus de "routine", séquence répétitive de comportements acquis auxquels participent tous les acteurs en communication. Ce type de savoir se caractérise par sa difficulté de transmission et par la spécificité de son objet.

Comme le propose de fait Reix en établissant une équivalence entre les termes connaissance tacite et savoir-faire, le savoir-faire artisanal semble bien appartenir, pour une part importante, au domaine de l'implicite et de l'informel, dans la mesure où il s'adresse à une production d'échelle réduite, à orientation qualitative, voire personnalisée et où il se fonde sur des connaissances dépassant le strict cadre technique.

Dans son ouvrage, Pitcher (1996) décrit, en citant notamment Polanyi (1958), les caractéristiques sociologiques de l'activité artisanale. D'une part, la transmission du savoir artisanal se fonde sur la pratique, l'expérience et la "connaissance tacite", ce qui recoupe la typologie des savoirs établie par Badaracco ; l'artisanat relève simultanément du conceptuel et du concret et constitue en cela "la différence entre la connaissance et la compréhension" (Pitcher (1996)). D'autre part, "apprendre par l'exemple, c'est se soumettre à l'autorité. On suit le maître parce qu'on a confiance en sa façon de faire même quand on ne peut pas analyser ou rendre compte en détail de son efficacité" (Polanyi (1958)).

⁸ Cité par CORIAT (B.) et WEINSTEIN (O.), Les nouvelles théories de l'entreprise, Livre de poche, 1995, pp123-124

Le savoir-faire, conçu comme une résultante de la cohésion culturelle de l'unité artisanale, participe ainsi aux processus de structuration de la firme de manière déterminante, dans la mesure où le degré de maîtrise dont il est l'objet détermine les relations hiérarchiques. Il contribue en outre à conditionner les objectifs stratégiques.

3.2 Dimensions du savoir-faire

L'approche culturelle de l'organisation célèbre en outre les rapports entre le référent identitaire et le mode d'apprentissage au sein de la firme. Ce constat, ramené aux effets d'expérience constatés en économie, devient ici pertinent. Ces effets stipulent l'existence d'une relation décroissante entre le coût unitaire des produits et l'expérience mesurée par la production cumulée, relation vérifiée dans le courant des années soixante par le Boston Consulting Group. Ils semblent procéder de trois causes principales : les économies d'échelle ; l'effet de l'innovation ou du progrès technique ; enfin, l'effet d'apprentissage, "lié au temps, il se traduit par des économies engendrées par l'amélioration du savoir-faire de l'entreprise" (Helfer, Kalika et Orsoni, 1996).

Les petites entreprises en général, et les firmes artisanale en particulier, semblent organisationnellement plus aptes à capter ces derniers effets : outre le lien lexical direct établi par la définition⁹, il s'agit de rappeler que l'existence d'économies d'échelle a longtemps servi de justification à la supériorité structurelle des grandes organisations. Enfin, les économies liées à l'innovation semblent plus susceptibles de se faire jour dans les entreprises dotées de services de recherche et développement conséquents.

Helfer, Kalika et Orsoni (1996) distinguent trois origines au phénomène de l'apprentissage : la répétition et l'amélioration individuelle des salariés liées au montant de production cumulée ; l'amélioration des processus de traitement et des procédés administratifs ; la simplification des produits par un gommage régulier des aspects superflus ou coûteux.

L'apprentissage recouvre plusieurs facettes, en regroupant notamment les aspects technologiques du savoir et engendre des effets différents selon les organisations concernées : le concept d'apprentissage organisationnel fournira ainsi une dimension supplémentaire à la lecture concurrentielle des structures d'entreprise. Pedon (1996) rassemble de manière synthétique les principales caractéristiques de cette notion, afin d'en souligner l'emploi analytique : il s'agit d'un processus collectif et dynamique de création / destruction des savoirs ; il a pour objet d'accroître l'efficacité et l'efficience de la firme par l'acquisition de nouveaux savoirs ; le processus s'enracine dans le volontarisme et procède de l'anticipation des changements environnementaux ; enfin, le partage et la circulation de l'information conditionnent le degré de performance du phénomène, qui relie les divers sous-systèmes de la firme.

Le processus décrit trace par là même la voie d'une nouvelle explication de la persistance et de la réémergence des structures de petite taille. Les effets d'apprentissage ne se manifestent que jusqu'à une certaine limite, au-delà de laquelle il devient particulièrement difficile de réaliser des gains supplémentaires. Or, l'activité économique ne peut être qualifiée d'artisanale qu'en deçà d'une certaine limite : les délimitations institutionnelles ne refléteraient ainsi, certes imparfaitement et arbitrairement, qu'un phénomène d'origine économique. L'apprentissage devient susceptible d'expliquer l'importance du savoir-faire dans l'entreprise en terme d'efficacité.

⁹ L'apprentissage demeurant le mode d'accès privilégié aux professions artisanales.

Le courant évolutionniste (Coriat, Weinstein, 1995), dans la mesure où il vise l'identification des mécanismes fondateurs du changement en économie, accorde dans son corpus théorique une place de choix à la notion d'apprentissage, définie comme un "processus par lequel la répétition et l'expérience font que, au cours du temps, des tâches seront effectuées mieux et plus vite, et que de nouvelles opportunités dans les modes opératoires sont sans cesse expérimentées". Ce processus, de nature cumulative, caractérise le tissu organisationnel, en ce qu'il dépasse la simple transmission individuelle : il se matérialise sous forme de routines organisationnelles, dont l'aspect tacite stipule l'intransférabilité¹⁰. Coriat et Weinstein traitent à ce propos des savoir-faires accumulés comme mode d'identification de la firme.

Sur le plan sociologique, le processus de l'apprentissage est conçu (Bernoux, 1995) comme un système de relations construit et identifiable reposant sur les savoirs, non pas acquis par transfert, mais par construction simultanément individuelle et collective en relation avec les représentations psychologiques véhiculées par l'entreprise. L'apprentissage influe (Sainsaulieu, 1991) sur les modes de structuration de l'entreprise : les mécanismes de production de systèmes culturels propres à la firme reposeraient avant tout sur les liens hiérarchiques et sur la fonction créatrice de l'entreprise. A ce titre, la firme artisanale, appartenant déjà à un groupe social défini en termes économiques, institutionnels et culturels, semble particulièrement susceptible de générer une sous-culture, en lien direct avec les processus d'apprentissage collectifs.

L'approche par la fonction d'apprentissage pose, en même temps qu'elle renvoie à une approche économique plus globale de la problématique du savoir, la question de la pertinence économique de la notion de savoir-faire : ce dernier est-il susceptible de fonder un avantage concurrentiel pour la firme artisanale ? En réponse, Maisseu (1995) considère celui-ci comme un authentique facteur de production, à parité avec le capital, la matière et l'énergie.

Problématique connexe de celle de l'apprentissage, le stockage des savoirs et des savoir-faire de l'entreprise, que ceux-ci se manifestent ou non par des routines structurelles, procède de la mémoire organisationnelle. Girod (1995) définit à cet effet un cadre conceptuel : le dispositif de mémorisation repose sur un ensemble de sous-systèmes en interaction, qui expliquent la circulation des informations, la constitution des savoir-faire de l'entreprise par mise en commun et transmission des connaissances et enfin la création d'une culture d'entreprise. Outre une organisation apprenante, la firme artisanale semble se présenter avant tout comme une organisation "mémorisante", capitalisant ainsi les savoirs, favorisant la transmission des connaissances tacites.

Le savoir-faire offre un visage complexe : ce concept apparaît d'autant plus difficile à cerner qu'il intègre des dimensions multiples, et qu'il est sujet à des déclinaisons contextuelles et individuelles. Refusant d'attribuer un rôle fondateur à la distinction entre connaissance et savoir-faire, Ballay (1997) propose une définition réconciliatrice de ce dernier : "Le savoir-faire est tout simplement le bon équilibre entre savoir et action, c'est-à-dire l'ensemble des connaissances qui sont mises en oeuvre lorsque nous sommes en situation d'agir. Nous n'avons pas à préjuger du type de connaissances, ni du type d'actions dont il s'agit..."

L'aspect technique et opérationnel du savoir-faire évolue avec le temps, son contenu se modifie à l'image de la structure économique qui l'exploite : ces changements progressifs tracent un continuum chronologique qui constitue l'ultime dimension du savoir-faire. Il

¹⁰ Ces routines procèdent en effet de la spécificité des actifs au sens de Williamson.

préexiste généralement au système entreprise, vecteur d'une tradition vivace pour s'enraciner profondément ensuite dans le fonctionnement de la firme en fondant son identité collective.

Dans l'actualité, il fournit des solutions techniques et sociales aux difficultés quotidiennes, dans la mesure où il possède des résonances fonctionnelles multiples. Dans l'avenir enfin, il traduit les aspirations stratégiques de l'entreprise.

Ces aspirations stratégiques se manifestent le plus couramment sous la forme de projets. Dans ce domaine précis, le savoir-faire remplit une fonction paradoxale. Il peut être tout d'abord perçu comme la matrice nourricière du projet, dont il conditionne la forme. En effet, le savoir-faire possède un impact théorique important sur le mode de structuration de l'entreprise¹¹ : conjugué aux aspirations du propriétaire-dirigeant, il fournit une grille de lecture de l'approche prospective spécifique de la firme.

Il peut également être conçu comme l'un des principaux déterminants des contraintes pesant sur le projet dont il conditionne la réussite, dans la mesure où il rassemble nombre de paramètres relatifs aux facteurs clefs de succès de la firme artisanale.

Dans la grande et moyenne entreprise (Helfer, Kalika et Orsoni, 1996), le projet est conçu comme un outil de "mobilisation totale" des membres du groupe, reposant sur un "dogme" explicite et articulé. Défini comme un mode de régulation sociale, il constitue un outil de contrôle agissant dans la dimension culturelle de la structure, s'appuyant tout à la fois sur les systèmes des règles de la firme et sur la symbolique de la vie d'entreprise. Pour Sainsaulieu (1991), l'approche prospective au sein de la firme est perçue avant tout comme un jeu d'acteurs. La volonté de changement repose sur l'enchevêtrement de rapports sociaux complexes faisant place à de nouvelles règles tacites, remplaçant les modes officiels de régulation dépassés par l'évolution souhaitée. Dans le cadre analytique de cette recherche - l'organisation artisanale -, le savoir-faire, interprété comme notion dynamique, semble à même de permettre la transition en cimentant une identité évolutive et partagée, soutenu en cela par la prépondérance de l'informel aux dépens du formel au sein des petites organisations.

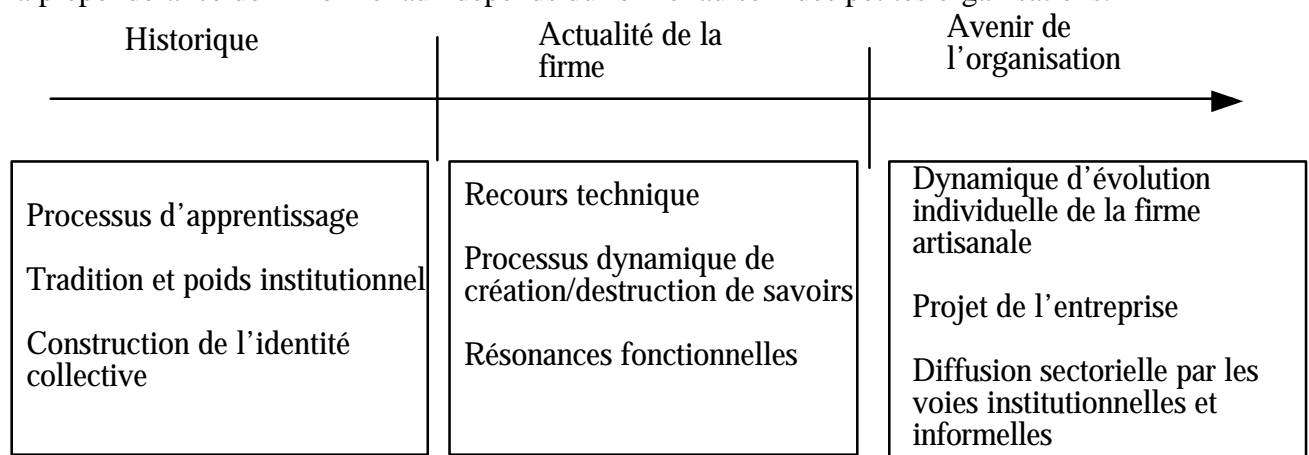


Schéma n° 2 : Perception diachronique du savoir-faire

4. Mécanismes du savoir-faire

Quelles sont les conséquences structurelles et par delà stratégiques de ces réflexions ? La spécificité de l'institution artisanale, engendrée par le rôle central du savoir-faire, se traduit à divers niveaux structurels et temporels. Elle se fonde en particulier sur un motif

¹¹ Voir infra schéma n° 3

organisationnel simple, mais qui constitue le creuset de l'évolution des techniques artisanales et la matrice transmissive du savoir, y compris dans sa composante implicite.

4.1. Influence sur le mode de structuration de l'entreprise

Nobre (1995), en étudiant les processus de structuration des petites entreprises, distingue cinq catégories d'éléments concernés par ces processus : physiques ; technologiques ; organisationnels ; démographiques et mentaux. Constatant que divers modèles entendent expliquer les motifs de l'évolution de telles variables, l'auteur se propose pour sa part d'étudier l'action de deux forces structurantes, celles émanant des membres de l'entreprise, liées à leur passé, à leurs stratégies et à leur liberté de manoeuvre et celles émanant du chef d'entreprise, qui se fondent sur sa légitimité, son autorité et sa présence.

Dans cette dernière optique, Nobre différencie deux types d'interventions : les interventions directes dans le processus de structuration (mise en forme des procédures, définitions des tâches, etc.) qui sont rares en raison du manque de disponibilité horaire, de la priorité accordée aux enjeux techniques et commerciaux, des difficultés à aborder structurellement les problèmes de gestion du personnel et enfin de l'appréhension restrictive du système d'informations ; et les interventions indirectes qui trouvent leur origine dans un processus d'évacuation des tâches devenues indésirables, s'accompagnant par conséquent d'une délégation de celles-ci. Dans le cas de l'influence des forces relatives aux membres de l'entreprise sur le mode de structuration, l'auteur considère que celle-ci résulte avant tout de la personnalisation importante des fonctions.

L'application de ces constats exploratoires à la firme artisanale peut s'effectuer selon des modalités tirées de l'analyse du savoir-faire, comme cela est résumé dans le schéma n° 3.

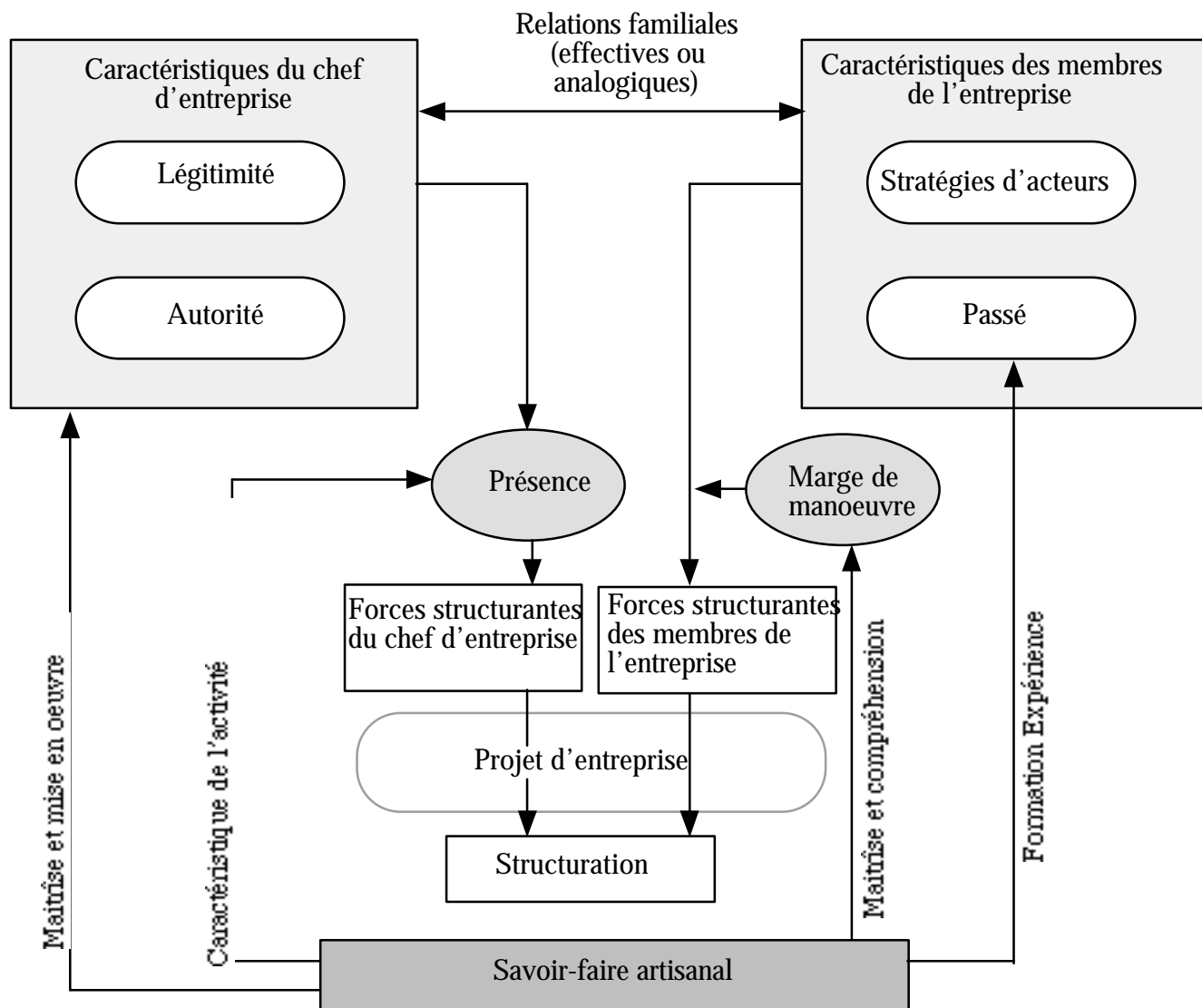


Schéma n° 3 : Le savoir-faire comme matrice de la structuration de la firme artisanale
Adapté de : NOBRE (1995)

Une précision succincte peut être apportée quant à certaines relations ainsi mises en évidence. Le lien stipulant que la "maîtrise et la mise en oeuvre" du savoir-faire artisanal contribuent à forger la légitimité du dirigeant, peut s'expliquer par l'étude des composantes de cette même légitimité : en effet, si celle-ci repose sur la réussite du projet d'entreprise, elle s'enracine également dans la compatibilité entre les attentes du groupe et les objectifs fixés par le leader. Or ceux-ci se fondent sur l'accomplissement d'une tâche sociale et économique - exercer et perpétuer le "métier"- notion tributaire tant de l'articulation que de la pérennité du savoir-faire.

4.2. Fonction identitaire du savoir-faire

Un volet supplémentaire est susceptible d'être ajouté aux relations entre savoir-faire et structuration de la firme : ce processus comporte, outre des composantes organisationnelles, des éléments identitaires. Le rôle déterminant du savoir-faire dans la constitution d'une culture d'entreprise a déjà été abordé : il convient de s'interroger sur les relations entre celle-ci et l'identité de la firme. Barthe (1995) définit la contribution des identités individuelles à l'élaboration de l'identité collective ainsi que leur influence sur le système stratégique. Les

"échanges identitaires" entre la structure et l'individu sont de deux sortes : la première porte sur l'acceptation par l'individu de la rationalité du groupe, tandis que la seconde permet à ce même individu, en échange, de bénéficier des méthodes de travail et de l'état d'esprit de l'ensemble.

On peut remarquer que ces échanges semblent caractéristiques dans l'artisanat, où les relations d'apprentissage entre propriétaire-dirigeant et salariés se fondent sur la soumission à une hiérarchie basée sur la compétence et sur la transmission des connaissances.

Des mécanismes spécifiques expliquent l'acceptation des termes de cet échange par les subordonnés. Zarca (1983) décrit en effet un rapport au travail particulier, notamment fondé sur l'idéal d'installation partagé par une grande partie des salariés du secteur artisanal. Cette volonté d'indépendance future aurait pour conséquence de pousser le salarié "à collaborer à sa propre exploitation en se plaçant dans une logique de l'équilibration à long terme des partages momentanément inégaux des fruits du travail".

La nécessité d'acquérir le savoir-faire, soumise au crible de l'expérience, dans la perspective de capitaliser celui-ci -littéralement, de l'utiliser comme capital- impliquerait la soumission à des règles hiérarchiques spécifiques, souvent contraignantes.

5. Conclusion

L'utilisation analytique de la notion de savoir-faire permet de qualifier le système stratégique artisanal : dans quelle mesure l'influence-t-elle et peut-elle contribuer à l'améliorer ?

La réflexion stratégique de la firme artisanale, très peu formalisée, de nature intuitive, se résume bien souvent à une analyse des contraintes productives. Le rôle prépondérant du savoir-faire dans l'organisation, associé à la pauvreté des ressources -financières, matérielles mais surtout humaines, au plan quantitatif du moins- explique sans doute cette concentration autour du noyau productif, et le rôle marginal dans lequel se trouvent cantonnées les activités managériales et stratégiques. Cependant, il convient de dépasser l'approche socioculturelle de l'édifice artisanal, pour lui adjoindre son nécessaire volet économique, dans l'esprit de pérenniser cette structure. Deux logiques, s'adressant à des objectifs différents, semblent en fait coexister au sein de cette dernière :

(1) une logique "patrimoniale", qui s'exprime en termes matériels, et qui s'axe sur la rentabilité de l'entreprise : elle procède de la vision traditionnelle de l'entrepreneur

(2) une logique "culturelle", qui vise à la pérennisation et à la transmission du savoir-faire.

Cette double aspiration paradoxale n'est pas sans rappeler le conflit originel, tel que le définit M. Weber (1959), entre la morale de la responsabilité qui résulte des contraintes de gestion, et la morale de la conviction, participant de l'idéal du gestionnaire. Cette contradiction fondamentale participe néanmoins de l'identité composite de la firme artisanale, qui superpose à celle des acteurs de son système, celle de l'oeuvre économique à laquelle ils participent. Elle fournit une grille de lecture explicative non seulement de la diversité effective du secteur des métiers, mais également de celle des analyses qui lui sont adressées. Une utilisation efficace de cette grille permettra de rationaliser l'utilisation du savoir-faire, en l'encadrant par des activités managériales qui respecteront sa nature première : sans doute cette approche participera-t-elle d'une conception rationnelle de la pérennisation des structures artisanales.

BIBLIOGRAPHIE

ALBERTEAU S., (1995), "Une théorie de l'autonomie pour la gestion ?", Documents de recherche du CREGO, 17 pages

AUVOLAT M., LAVIGNE J.C. et MAYERE A., (1985) L'artisanat en France : réflexion générale et prospective, La Documentation française, 288 pages

AZZONE G. et CAINARCA G.C., (1993), "The strategic role of quality in small size firms", Small Business Economics, n° 5, pp67-76

BADARACCO J.L., (1991), The knoweldge link : how firms compete through strategic alliances, Harvad Business School Press, Boston, 189 pages

BALLAY J.F., (1997) Capitaliser et transmettre les savoir-faire de l'entreprise ; Éditions Eyrolles, collection de la Direction des Études et recherches d'Électricité de France, Paris, 312 pages

BARTHE N., (1995) "Identité personnelle, identité d'entreprise : deux concepts à la base du management stratégique", Économies et sociétés, série sciences de gestion, n° 2, 5, pp233-247

BERNOUX P., (1995) La sociologie des entreprises, Paris, édition Seuil, coll points, 396 pages

BRÉCHET J.P., (1990) "Pour une analyse stratégique adaptée à la P.M.I.", Revue Française de Gestion, Juin-Juillet-Août, p19-29

CANDAU P., (1981) "Pour une taxonomie de l'hypofirme", Revue d'Économie Industrielle, n°16, 2e trimestre, pp16-33

CALVO J. et COURET A., (1995) "La protection des savoir-faire de l'entreprise", Revue Française de Gestion, N° 105, numéro spécial : les chemins du savoir, septembre-octobre, pp95-107

CORIAT B. et WEINSTEIN O., (1995) Les nouvelles théories de l'entreprise, Livre de poche, 1995, 218 pages

DELAVALLEE E., (1995) "Culture d'entreprise : la contribution de Herbert Simon", Publications de recherche du GREGOR, IAE de Paris

GREPME (Direction JULIEN P.A.), (1994) Les PME : bilan et perspectives, Economica, Presses Inter-Universitaires, Québec, 437 pages

HELFER J.P., KALIKA M. et ORSONI J., (1996) Management, stratégie et organisation, Vuibert, collection gestion, Paris, 368 pages

JULIEN P.A. et MARCHESNAY M., (1988) La petite entreprise, éditions Vuibert, coll gestion, 287 pages

KOESTENBAUM P., (1989) Socrate et le business, InterÉditions, 315 pages

LETOWSKI A., (1987) Les systèmes socio-culturels de l'artisanat face aux mutations, Thèse de sciences des organisations, spécialité sociologie des organisations, Université Paris IX Dauphine

LOVEMAN G. et SEGENBERGER W., (1991) "The re-emergence of small scale production : an international comparison", Small Business Economics, n° 3, pp1-37

MAISSEU A., (1995) "La prise en compte du savoir comme facteur de production", Cahiers de la recherche du LAREGO, n°05/95, 36 pages

NOBRE T., (1995) "Le processus de structuration dans la petite entreprise : une étude exploratoire", Revue Internationale P.M.E., volume 8, n° 2, pp203-238

PEDON A., (1996) "Changement technologique et apprentissage organisationnel : une synthèse de la littérature", Cahier de Recherches Université de Nancy, n° 96-6, série stratégie, 43 pages

PITCHER P., (1996) Artistes, artisans et technocrates, éd Village mondial, Paris, 217 pages

POLANYI M., (1958) Personal knoweldge, Chicago, University of Chicago Press

REIX R., (1995) "Savoir tacite et savoir formalisé dans l'entreprise", Revue Française de Gestion, N° 105, numéro spécial : les chemins du savoir, septembre-octobre, pp17-28

RIPERT G. et ROBLOT R., (1989) Traité de droit commercial, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, treizième édition, volumes 1 et 2, Paris, pp138-146

ROSSI J.Y., (1997) L'artisanat : enjeux et conditions de son développement, Journal Officiel de la République Française, Avis et rapports du conseil économique et social, Direction des journaux officiels, 112 pages, Paris, 14 octobre

SAINSAULIEU R., (1991) Sociologie de l'organisation et de l'entreprise, ed PFNSP et Dalloz, coll Amphithéâtre, 390 pages

SCHWALBACH J., (1994) "Small business dynamics in Europe", Small Business Economics, n° 6, pp21-25

VARI AUCTORES, (1996) Droit des affaires, Mémento Francis Lefévre

WEBER M., (1959) Le savant et le politique, éditions 10/18

ZARCA B., (1983) Survivance ou transformation de l'artisanat dans la France d'aujourd'hui, Thèse pour le doctorat d'État de sociologie, directeur : J.D. Reynaud, Institut d'Etudes Politiques de Paris